

Rapport de la sous-commission des comptes 2011

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Madame Pascale Gazareth (POP) – rapporteuse

Monsieur Pierre-Alain Borel (PS)

Monsieur Hughes Chantraine (UDC)

Etaient présent-e-s :

Monsieur Pierre-André Monnard, conseiller communal en charge du Dicastère (durant toute la durée de la séance)

Puis, dans l'ordre de présentation de leur service :

M. Laurent Frascotti, chef du Service Informatique Communal (SIC)

M. Thierry König, commandant du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes Neuchâteloises (SISMN)

M. Thibault Castioni, chancelier (Chancellerie)

M. Sébastien Varrin, vice-chancelier et préposé au Contrôle des habitants

Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Contrôle Financier

M. René Barbezat, chef du Service Financier

M. Blaise Fivaz, chef du Service du Domaine Public (SDP)

Discussion générale

Les éléments de bouclage mis en place sont :

- l'amortissement des non-valeurs ;
- l'application du principe d'échéance pour les charges et les recettes qui n'étaient pas encore bien délimitées. Pour rappel, ce principe impose qu'une recette ou une dépense doit être enregistrée sur le même exercice que celui où l'acte économique correspondant s'est produit. Pour respecter cette règle, une charge supplémentaire a dû être enregistrée en 2011 pour la participation communale aux institutions pour enfants handicapés et diverses factures 2011 qui n'avaient pas encore été reçues lors des travaux de bouclage des comptes;

- l'attribution à diverses fondations, provisions et réserves (provisionnement pour risques juridiques, réserve des Abattoirs, Fondation Maurice Favre, Fondation Favre-Robert-Guyot-Binggeli et réserve préfinancement projet d'agglomération et plan directeur des mobilités). Une réflexion va être entamée concernant les fonds et fondations pour en réduire le nombre ou simplifier leur fonctionnement.

Le solde de la réserve anticyclique (3 millions) est versé dans la nouvelle réserve préfinancement projet d'agglomération et plan directeur des mobilités que chacune des Villes est en train de constituer. Il était initialement prévu qu'il soit versé à la fortune de la Ville.

100 Conseil général et 110 Conseil communal

La baisse des remboursements d'indemnités est essentiellement due à la fin de mandats exécutés par des membres du Conseil communal.

121 Chancellerie

La nouvelle organisation avec 1,8 poste dévolu à la communication apporte satisfaction mais reste insuffisante pour réaliser diverses tâches comme la rédaction de textes pour le site internet ou le projet de newsletter destinée à la population.

4804300 Prélèvement à la réserve anticyclique : il s'agit des autocollants du logo pour véhicules commandés à une entreprise de la place.

130 Contrôle des habitants

A noter la forte réduction du montant facturé par la Ville du Locle pour sa prestation. Ceci a été rendu possible par une baisse des charges de fonctionnement et une hausse des émoluments.

La borne à ticket a été installée dans les locaux d'Espace. Il s'agit en fait d'une borne informative qui offre donc une prestation supplémentaire appréciée. D'autres services sont intéressés par ce système.

123 SIC

Dans le cadre des rapports avec le SIEN, une analyse a été menée pour savoir si le poste de personnel rattaché à l'Administration communale avait encore un sens. Il en ressort qu'une personne ayant une bonne

connaissance des projets communaux apporte clairement un plus. Le contrat de prestations sera à renouveler fin 2012.

Le dépassement en matière d'achats de matériel correspond en grande partie à un art. 95 accordé par le Conseil communal pour l'achat anticipé de matériels de cartographie suite à l'incendie de Parc 1. Les amortissements sont également en augmentation compte tenu des nouveaux équipements installés en 2011.

560 Cultes

Pas de remarques.

600 Finances

Les dépenses de personnel augmentent suite au transfert d'un poste de la gérance communale qui connaît une baisse équivalente.

La planification à long terme (12 ans) avance. Idem pour la directive sur les achats qui s'appuie en grande partie sur celle du Canton.

La marge d'amortissement actuelle est acceptable, même si on ne pourra pas maintenir à long terme le rythme actuel des investissements. Dans le contexte actuel, avec de nombreuses infrastructures qui arrivent en fin de vie, il est judicieux de profiter des taux d'intérêt historiquement bas. Différentes stratégies, dont les swaps, sont mises en place pour lisser autant que possible les échéances de prêts.

610 Contributions

L'évolution globale de l'impôt sur les personnes morales est réjouissante. La baisse concernant le capital résulte de la nouvelle loi cantonale votée en 2011.

La stagnation de l'impôt sur les personnes physiques est plus inquiétante. Le Conseil communal espérait déjà voir les effets de la hausse démographique. Globalement, les nouveaux arrivants ont un profil socio-économique similaire aux habitants actuels. Le résultat 2011 est toutefois encore marqué par la crise de 2008-2010 et les mesures cantonales sur la fiscalité des familles jouent sans doute aussi un rôle. Le Conseil communal suit attentivement la révision générale de la fiscalité et des systèmes péréquatifs en cours au niveau cantonal.

42113000 : les intérêts de retard augmentent fortement (intérêts perçus sur les tranches d'impôts payées en retard). Il s'agit de veiller à ce que ces

intérêts, destinés à dissuader les mauvais payeurs, ne conduisent certains contribuables aux services sociaux.

630 Contrôle financier

Pas de remarque particulière sur les comptes. L'analyse de risque initiée suite aux factures impayées aux Travaux publics se poursuit. Il est prévu de la mettre en place progressivement pour que chacun-e puisse s'y habituer et en découvrir les avantages.

860 SDP

Le bilan de la reprise des commandements de payer est positif. Au total, 8300 actes ont été traités. Une différence de CHF 57'000.- entre recettes et dépenses permet de couvrir les coûts indirects. Le coût global du contrat de prestations avec la Police neuchâteloise pour la Ville a baissé de 5,5 à 5 millions.

Patrouilleurs scolaires : les coûts augmentent du fait de la demande croissante des besoins.

3185910 Contrat de prestations : le dépassement de CHF 59'875.- provient de la prise en charge de la moitié de la prestation supplémentaire du 1^{er} semestre 2010.

4274100 Horodateurs : la baisse correspond à la réduction de six places au parking sud de la gare.

4411200 : la hausse des amendes est liée à l'augmentation du personnel affecté au contrôle et à la verbalisation des véhicules étrangers.

Mesures hivernales : de nombreux problèmes se posent qui poussent à revoir le système actuel. La neige qui n'est plus enlevée génère une réduction d'environ 40% des places de parc, et des réactions souvent inadéquates des automobilistes.

870 SIS

Le nouveau camion de soutien sanitaire lié à la fonction du SISMN comme responsable d'un Poste médical avancé (PMA) a été réceptionné. L'Etat, qui en est propriétaire, doit encore libérer le crédit pour son équipement.

Le passage sur SAP pour la gestion des stocks est achevé. Elle permet une gestion nettement plus efficace des équipements périssables dont le renouvellement peut désormais être facilement planifié et réalisé. Des anciens stocks ont été réactivés à hauteur de CHF 193'000.-. Le renouvellement des postes radio et la mise à jour du système d'alarme ont pu être financés sans péjoration du résultat. Parallèlement, le logiciel Sgari pour la gestion des interventions a lui aussi été mis en fonction.

Les discussions avec le Canton concernant la centrale d'alarme et d'engagement se poursuivent. Le regroupement sur la centrale du canton de Vaud pour le 144 est privilégié par l'Etat mais il impliquerait à terme la séparation des activités de pompiers et d'ambulanciers. Cela poserait des difficultés de coordination des interventions et on perdrait l'économie que permet le regroupement des deux fonctions.

Les engagements effectués en 2011 ont généré un dépassement dans les dépenses de formation (3091000). Compte tenu du manque d'habitude des nouveaux collaborateurs, le poste "Entretien des véhicules" a également augmenté.

Le crédit disponible au poste 3091100 Visites médicales n'a pas été entièrement dépensé. Le système des visites médicales est en train d'être revu, notamment les tests d'aptitude physique. Il est prévu de les réaliser à l'avenir sur des vélos prévus à cet effet et dont l'achat sera échelonné sur les prochains exercices.

880 Protection civile et 890 OPC

Le poste principal correspond à la contribution de CHF 14.- par habitant. Actuellement, ce montant couvre juste les frais. L'organisation de la PC sera revue en profondeur d'ici quelques années.

Le Conseil communal a négocié qu'une part forfaitaire de 50% de la location versée par le Service des migrations suite à l'occupation de l'abri de Bois-Gentil soit versée à la Ville.

Pour rappel, le 890 n'émarge pas à la Ville mais au Canton, d'où un équilibre entre charges et recettes.

Pascale Gazareth
Rapporteuse